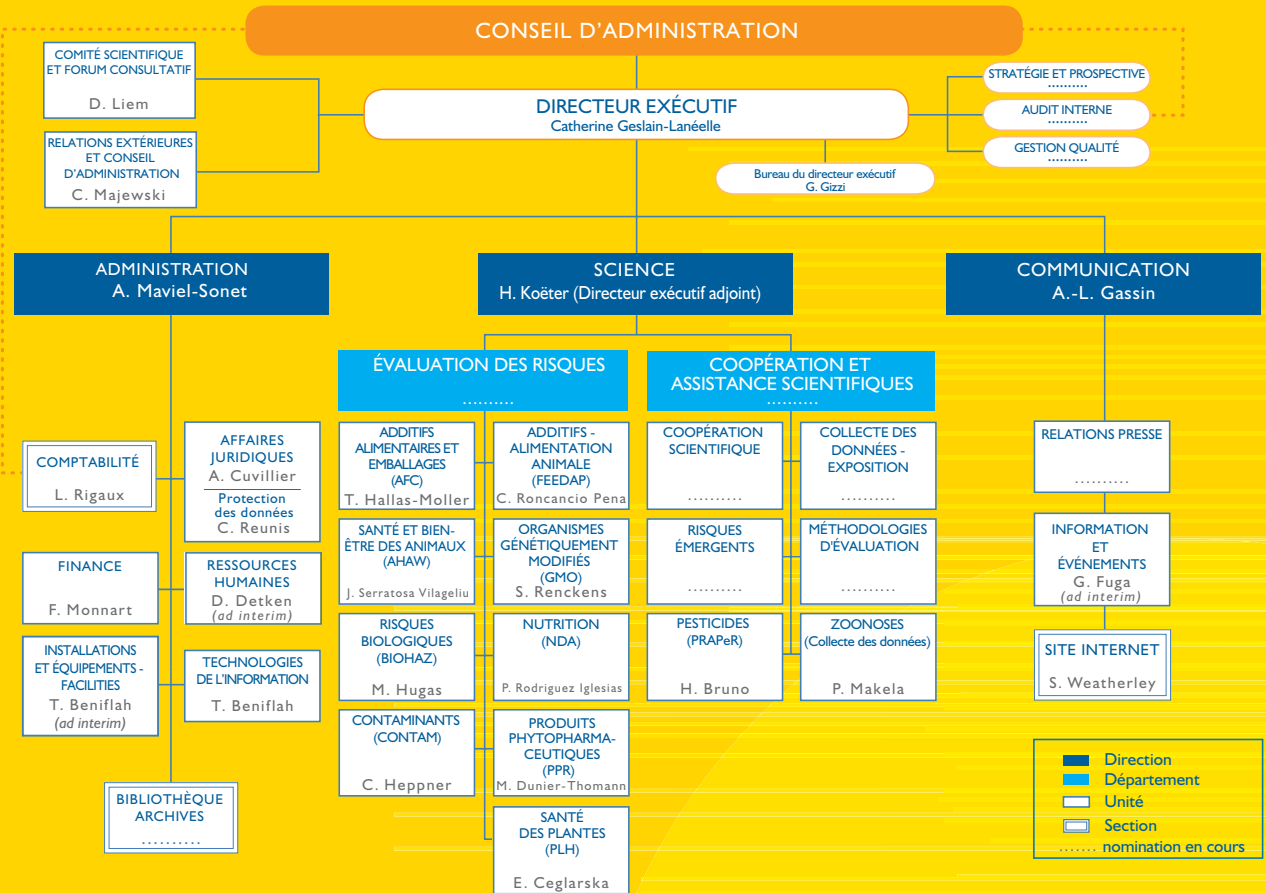


Faits marquants du programme de travail du comité scientifique et des groupes scientifiques de l'EFSA

- Recommandations sur des limites maximales provisoires de résidus des pesticides
- Conseils scientifiques sur les allégations nutritionnelles et de santé, y compris les profils nutritionnels
- Lignes directrices pour les substances utilisées dans les matériaux actifs et intelligents destinés à entrer en contact avec les aliments
- Évaluation des risques des aliments destinés à l'alimentation animale contaminés par des produits pharmaceutiques vétérinaires
- Colloque scientifique sur l'évaluation des risques environnementaux présentés par les OGM
- Évaluations quantitatives des risques microbiologiques, y compris la *Salmonella* chez les porcs d'abattage
- Mise à jour d'un ancien avis scientifique sur la sécurité de l'irradiation des aliments
- Davantage de surveillance et de conseils dans les domaines très prioritaires de la santé et du bien-être des animaux comme, par exemple, la fièvre catarrhale
- Lignes directrices pour l'évaluation des risques pour la santé des animaux que représente l'introduction de maladies exotiques dans l'Union européenne
- Lignes directrices pour l'évaluation de différentes catégories d'additifs alimentaires destinés à l'alimentation animale, notamment les aromatisants
- Conseils scientifiques sur l'utilisation des coccidiostats et des histomonostats comme additifs alimentaires destinés à l'alimentation animale
- Conclusions des réévaluations en cours de colorants alimentaires et lancement de réévaluations d'additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants
- Évaluations d'arômes de fumée
- Poursuite des activités d'harmonisation des méthodologies et de l'analyse visant à détecter les zoonoses, notamment dans les domaines de la surveillance de la résistance antimicrobienne, des parasites, des intoxications d'origine alimentaire, et de la *Salmonella* chez les porcs d'élevage
- Préparation d'orientations sur l'analyse des risques et des avantages des aliments, notamment sur les méthodologies et les approches d'évaluation des avantages mesurables liés à la santé
- Activités de mise en place d'un cadre d'évaluation de la sécurité des substances et des préparations botaniques
- Orientations sur l'évaluation des risques pour le bien-être des animaux basée sur des résultats et des critères mesurables
- Élaboration de lignes directrices pour l'évaluation des risques en ce qui concerne les parasites des plantes dans l'Union européenne et pour la collecte d'informations sur la prolifération d'organismes nocifs pour les plantes et les produits d'origine végétale
- Analyse approfondie des informations disponibles sur l'exposition animale/humaine à des contaminants (y compris les nouvelles mycotoxines) et des effets potentiels sur la santé
- Recommandations sur un système de jugement de la qualité des travaux scientifiques de l'EFSA dans le contexte des besoins des gestionnaires des risques



Adresse opérationnelle
et postale:
Largo N. Palli 5/A
43100 Parma
Italie

Contacts:
Tel: +39 0521 036 111
Fax: +39 0521 036 110
info@efsa.europa.eu
www.efsa.europa.eu



Plan de travail 2007
Autorité européenne de
sécurité des aliments

Aperçu

En 2007, l'activité principale de l'EFSA reste la délivrance d'avis scientifiques indépendants et de grande qualité visant à étayer les politiques et les décisions de l'Union européenne quant aux risques associés à la chaîne alimentaire. L'EFSA va ainsi continuer à travailler dans un souci d'indépendance, d'ouverture et de transparence, à fournir des avis scientifiques de grande qualité aux gestionnaires des risques de l'Union européenne et à communiquer les résultats de ses travaux au moment opportun.

L'EFSA, en tant que partie intégrante du système communautaire de sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale, doit s'assurer que ses travaux scientifiques reflètent les priorités évolutives de la politique de l'Union européenne tout en assumant les responsabilités juridiques qui lui incombent. Les travaux scientifiques de l'Autorité sont effectués conformément au mandat qui lui a été confié tant dans le domaine de la sécurité des aliments destinés à la consommation humaine et animale que dans ceux de la santé et du bien-être des animaux, de la nutrition, de la protection des plantes et de la santé des plantes. Ses activités programmées pour 2007 reposent également sur les six recommandations clés de son conseil d'administration, publiées en juin 2006, à l'issue d'une évaluation indépendante des activités et processus de l'Autorité.

En décembre 2006, le conseil d'administration a approuvé un budget de 51,6 millions d'euros pour 2007, lequel traduit la croissance de l'EFSA et le développement des activités scientifiques qu'elle devra entreprendre. Pour s'assurer que l'Autorité disposera des ressources humaines nécessaires, la priorité sera donnée au recrutement avec, pour objectif, l'engagement d'environ 130 nouveaux agents, ceci devant porter l'effectif total à 300.

En 2007, l'EFSA va poursuivre les importants ajustements structurels entrepris l'année dernière et s'efforcera d'améliorer ses méthodes de travail, ses dispositions internes ainsi que la qualité et la capacité de réaction, par exemple en mettant en place des procédures visant à s'assurer qu'elle est capable de réagir vite dans les situations d'urgence.

Activités scientifiques

L'EFSA poursuivra ses activités dans ses quatre domaines scientifiques principaux:

- [demandes générales d'avis et de conseils scientifiques](#);
- [évaluation des risques présentés par les substances et produits réglementés](#);
- [contrôle et évaluation des facteurs de risques biologiques spécifiques pour les maladies humaines et animales](#);
- [amélioration des approches et méthodologies européennes d'évaluation des risques](#).

Quatre nouvelles unités scientifiques créées en 2006 seront renforcées en 2007 pour assurer la gestion de projets dans les domaines de la coopération scientifique, de la collecte des données, des risques émergents et de la méthodologie d'évaluation. L'EFSA va tout particulièrement mettre l'accent sur l'identification de questions émergentes et sur la collecte de données et d'informations pour s'assurer que les gestionnaires des risques disposent d'avis en temps utile. Elle va également accroître ses activités dans le domaine de la nutrition, non seulement en ce qui concerne le nouveau règlement sur les allégations nutritionnelles et de santé mais également pour assurer un soutien scientifique aux activités communautaires dans le domaine de la nutrition, du régime alimentaire, de l'obésité et de l'activité physique.

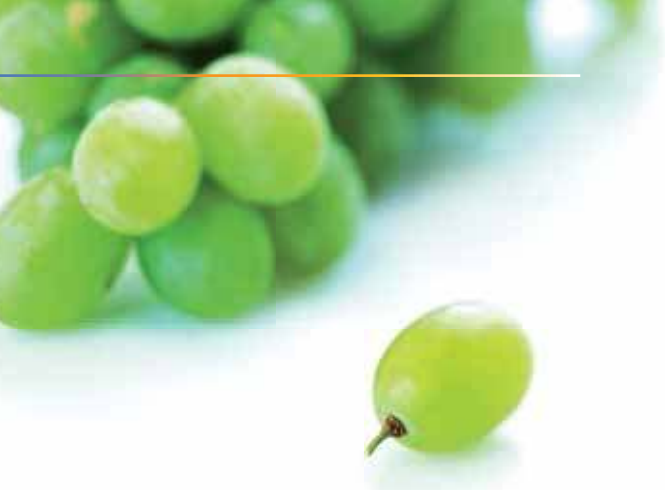
Coopération avec les États membres de l'UE

L'EFSA met plus particulièrement l'accent sur une plus grande collaboration avec les États membres, et ce, à travers son forum consultatif constitué de représentants de chacune des agences nationales de sécurité des aliments et des autorités nationales dont la mission est similaire à celle de l'EFSA ainsi qu'à travers une coopération concernant des projets spécifiques et une externalisation d'une partie de ses travaux scientifiques à des organisations nationales.

Le forum consultatif va mettre en œuvre une stratégie de coopération et de mise en réseaux sur la base de quatre domaines prioritaires: création de bases de données européennes grâce à l'échange et à la collecte de données scientifiques; mise en commun des meilleures pratiques d'évaluation des risques; élaboration de méthodologies harmonisées d'évaluation des risques; et amélioration de la cohérence en matière de communication sur les risques.

Au nombre des projets prioritaires, en cours ou prévus, figurent l'évaluation des risques dans le domaine des nanotechnologies d'une part, et la collecte et l'analyse de données relatives à la contamination microbiologique et chimique, d'autre part. L'EFSA va également collaborer avec les États membres pour créer des bases de données européennes sur, notamment, la consommation des aliments et sur l'exposition aux additifs utilisés dans les aliments destinés à la consommation humaine et animale. Dans le futur, ces initiatives contribueront de manière considérable à l'évaluation des risques dans l'Union européenne.

En 2007, l'EFSA va commencer à externaliser une partie de ses travaux scientifiques auprès d'organisations désignées par les États membres (en vertu de l'article 36 de son règlement fondateur), par exemple en ce qui concerne une demande, par les gestionnaires des risques, d'évaluation quantitative des risques microbiologiques de la *Salmonella* chez le porc.



Coopération avec les partenaires institutionnels, internationaux et autres

L'EFSA va poursuivre et renforcer son étroite collaboration avec les gestionnaires des risques au sein de la Commission européenne, du Conseil de l'Union européenne, des États membres et du Parlement européen. Elle va également continuer de coopérer avec les agences de l'UE et les organisations internationales travaillant dans les mêmes domaines d'activités que les siens. Une stratégie internationale sera présentée au conseil d'administration dans le but de renforcer les relations avec l'OMS, la FAO, le Codex Alimentarius, l'OIE, l'OCDE et des pays tiers tels que les États-Unis, le Canada, le Japon et la Chine.

Pour renforcer davantage en 2007, le dialogue avec les parties intéressées, la plate-forme consultative des parties intéressées de l'EFSA continuera d'être l'interface principale avec les parties intéressées. L'EFSA organisera d'autres consultations publiques, réunions techniques, colloques et conférences scientifiques pour recueillir des informations auprès des parties intéressées. Elle procédera également à un examen de l'efficacité de ses politiques à leur égard en vue d'améliorer et de consolider ses activités.

L'EFSA va encourager l'établissement de relations plus étroites avec les agences nationales des nouveaux États membres (Bulgarie et Roumanie) et va poursuivre la mise en œuvre des programmes de pré-adhésion avec la Croatie et la Turquie.

Elle va également renforcer les liens déjà établis par son comité de liaison avec les autorités italiennes, y compris avec les autorités municipales, provinciales, régionales et nationales.

Communication

L'EFSA mettra en œuvre une stratégie de communication approuvée par le conseil d'administration en 2006 et basée sur une plus grande visibilité de ses travaux, sur une amélioration de la clarté et de la pertinence, et sur une plus grande cohérence en matière de communication des risques dans l'ensemble de l'Union européenne.

L'Autorité va continuer de coopérer avec les parties intéressées et les autorités nationales de sécurité des aliments, notamment dans les nouveaux États membres, pour l'élaboration et la diffusion de messages clairs, adaptés aux besoins des principaux groupes cibles. À travers son forum consultatif, elle cherchera à renforcer les échanges bilatéraux d'informations sur les activités de communication et examinera les éventuelles activités communes de communication avec les contreparties nationales (par exemple, conférences dans les États membres sur des sujets d'intérêt mutuel).

Au cours de l'été 2007, l'EFSA lancera un nouveau site internet qui deviendra son principal moyen pour communiquer simplement avec des tiers. Des outils multimédias permettront plus de transparence, par exemple en donnant aux utilisateurs un accès plus vaste aux clips audio et vidéo, aux images, aux allocutions, aux entretiens et aux présentations. L'Autorité préparera également un bulletin entièrement électronique et cherchera à mieux servir les utilisateurs en personnalisant les informations en fonction de leurs profils.

L'EFSA a l'intention d'organiser d'autres séminaires d'information à l'intention des médias, notamment pour leur fournir d'importantes informations générales sur des questions telles que la méthodologie d'évaluation des risques, afin de mieux faire connaître ses travaux scientifiques et de renforcer l'impact de ses conclusions. Elle continuera d'évaluer l'efficacité de ses relations avec les médias en analysant la précision et la clarté de la couverture médiatique par rapport à son matériel de presse et elle effectuera un sondage médiatique afin de mieux comprendre les besoins et les attentes des médias.

Comme son cinquième anniversaire tombe en 2007, l'EFSA va organiser une campagne de communications auprès de ses partenaires institutionnels et de ses parties intéressées pour renforcer la sensibilisation et la compréhension de son rôle dans la sécurité des aliments de l'Union européenne.

Une nouvelle identité institutionnelle et un nouveau logo seront également élaborés en 2007.

L'EFSA cherchera à évaluer l'impact et l'efficacité de ses activités de communication sur les risques en tenant compte des besoins des consommateurs, du contrôle et de l'analyse des médias, des statistiques de consultation du site internet, des conseils d'experts en communication sur les risques et des informations communiquées par ses clients et ses parties intéressées.

